



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129461-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023**  
**D-2023/93**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET  
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

### Etaients Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

### Excusés :

Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## **Convention annuelle entre la ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la vie associative et de l'enfance. Adoption. Autorisation**

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des enfants bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux n° D-2022/372 du 13/12/2022 et afin de faciliter le fonctionnement des associations dans l'attente du vote du budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2023 tel que précisé dans le tableau ci-après.

Pour l'année 2023, le montant prévisionnel de l'ensemble des actions menées par les associations dans le cadre du soutien de la Ville, s'élève à **19 145 404 euros** répartis ainsi :

- Fonctionnement Général des Associations pour **5 268 848 euros**
- Les Centres d'Accueil de Loisirs pour **11 376 631 euros**
- L'animation des Accueils Péri Scolaires pour **1 367 238 euros**
- L'animation des PAM (Pause du Midi) 3-5 ans pour **397 949 euros**
- L'animation des PAM (Pause du Midi) 6-11 ans pour **474 022 euros**
- Les Pôles Spécifiques 6/11 ans pour **260 716 euros**

Vous trouverez en annexe les détails des affectations par association.

L'ensemble représente une augmentation de **612 451 euros**, soit + 3,30 % par rapport à ce même périmètre du budget primitif 2022.

Il est important de préciser deux différences notables en comparaison du rapport du BP 2022 : à des fins d'une meilleure lisibilité, les subventions Actions de Loisirs 12/17ans et autres subventions Jeunesse feront respectivement l'objet de rapports que nous présenterons ultérieurement au cours de cette séance.

Pour le budget de fonctionnement général des associations, une diminution de **194 701 euros** est observée, soit - 3,56 %, qui correspond en fait à une diminution mécanique de la subvention de fonctionnement allouée aux Centres d'Animation de Bordeaux du fait d'un refléchage vers les subventions d'activités. Cette subvention de fonctionnement est incluse dans une enveloppe globale fixée à hauteur de 8,3 millions d'euros pour l'année 2023. Les années 2020 et 2021 marquées par l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale et par la crise de Covid-19 ont mis en lumière la nécessité de réinterroger les termes du partenariat avec l'Association : redéfinition des objectifs communs poursuivis par la Ville et l'Association, des priorités d'actions soutenues par la Ville, du format de gouvernance du partenariat. Les

différents audits menés auprès de l'Association (à la demande de l'Association elle-même, son CSE et la Ville) permettront aux deux parties de travailler les préconisations pour redessiner les contours d'un nouveau partenariat pluriannuel, sur la base d'objectifs partagés.

Dans cette attente, il convient aujourd'hui d'établir une convention annuelle transitoire qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de ses objectifs pour l'année 2023.

Pour ce qui est des budgets d'activités des dispositifs Enfance, la ville de Bordeaux traduit son engagement dans l'accompagnement des besoins de la population en matière d'accueil de loisirs des enfants, par un soutien financier croissant en faveur des partenaires associatifs. Cette année encore, l'augmentation des budgets relatifs aux activités Enfance est consécutive à la hausse des capacités d'accueil, mais aussi à celle des salaires des personnels de la filière animation et sport. La Ville renforce également son soutien financier aux associations ayant dû faire face aux chocs exogènes.

En 2023, c'est le développement de 200 places les mercredis, près de 100 places par période de vacances et 70 places les soirs après l'école qui ont été prises en compte. L'évolution constatée des besoins ces dernières années et l'ouverture du groupe scolaire Marie de Gournay en septembre 2022 impactent le budget des accueils de loisirs à la hausse.

En ce qui concerne l'accueil des enfants à besoins spécifiques, le budget dédié sur cette thématique est en progression de 17,2 % (21 219 euros) afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions. Le partenariat avec l'ADIAPH est reconduit pour poursuivre ce même objectif et une enveloppe à affecter permettra de financer tout au long de l'année les encadrements nécessaires à l'inclusion de ces enfants au sein des accueils.

Enfin, l'évolution de 6,67 % (16 309 euros) observée sur les Pôles Spécifiques 6-11 ans est significative de la mise en œuvre d'actions éducatives durant la Pause du Midi (PAM) et les Centres d'Accueil et de Loisirs. Les activités inter-associatives au sein des écoles, les caravanes PAM, les défis PAM ou le projet de sensibilisation à l'écologie sur le parc des Barails sont autant d'initiatives permettant de favoriser un parcours éducatif de qualité à l'attention des enfants.

Au titre de l'exercice 2023, il est donc nécessaire de conclure des conventions de partenariat. Dans ces conventions, la ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte administratif 2021.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la répartition des subventions allouées aux associations partenaires de la Ville.
- Signer les conventions afférentes avec chaque association subventionnée.
- Décider le versement des sommes au profit des associations.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Fannie LE BOULANGER, Sylvie SCHMITT, Tiphaine ARDOUIN, Servane CRUSIERE, Marie-Julie POULAT, Alexandra SIARRI, Anne FAMHY et Messieurs Mathieu HAZOUARD, Bernard G BLANC, Vincent MAURIN.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Camille CHOPLIN**

## Annexe 1 : Détails des affectations

<b>Programme Structures d'animation et de proximité Fonctionnement général des associations 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 516 570,00	1 758 285,00	1 758 285,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	269 800,00	134 900,00	134 900,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	113 741,00	51 183,00	62 558,00
LE TAUZIN	162 549,00	73 147,00	89 402,00
LES COQS ROUGES	76 754,00	34 539,00	42 215,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	373 507,00	168 078,00	205 429,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 000,00	51 300,00	62 700,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	150 523,00	67 735,00	82 788,00
UNION SAINT-BRUNO	244 104,00	109 847,00	134 257,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	232 300,00	104 535,00	127 765,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE- AQUITAINE SUD	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Subventions à affecter	5 000,00		5 000,00
<b>Total</b>	<b>5 268 848,00</b>	<b>2 558 549,00</b>	<b>2 710 299,00</b>

<b>Programme Accueils éducatifs et de Loisirs Centres de Loisirs 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	359 901,00	179 951,00	179 950,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	1 186 159,00	593 080,00	593 079,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	33 916,00	16 958,00	16 958,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	37 689,00	16 960,00	20 729,00
ASTROLABE	88 208,00	44 104,00	44 104,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	611 569,00	305 785,00	305 784,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	263 777,00	131 889,00	131 888,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 359 063,00	1 679 532,00	1 679 531,00
FOYER FRATERNEL	258 210,00	129 105,00	129 105,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	16 833,00	8 417,00	8 416,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	247 401,00	123 701,00	123 700,00
LE TAUZIN	341 212,00	170 606,00	170 606,00
LES COQS ROUGES	149 918,00	74 959,00	74 959,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	389 061,00	194 531,00	194 530,00
O'PTIMOMES LOISIRS	521 063,00	260 532,00	260 531,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	766 807,00	383 404,00	383 403,00
STADE BORDELAIS	109 719,00	54 860,00	54 859,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	552 322,00	276 161,00	276 161,00
UNION SAINT-BRUNO	874 829,00	437 415,00	437 414,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	855 659,00	427 830,00	427 829,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	273 315, 00		273 315, 00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	80 000,00		80 000,00
<b>Total</b>	<b>11 376 631,00</b>	<b>5 509 780,00</b>	<b>5 866 851,00</b>

<b>Accueils Périscolaires 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	32 972,00	19 783,00	13 189,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	212 220,00	84 888,00	127 332,00
ASTROLABE	6 511,00	3 907,00	2 604,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	127 187,00	50 875,00	76 312,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	8 536,00	3 414,00	5 122,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	315 685,00	189 411,00	126 274,00
FOYER FRATERNEL	3 196,00	1 918,00	1 278,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	8 618,00	5 171,00	3 447,00
LE TAUZIN	42 607,00	25 564,00	17 043,00
LES COQS ROUGES	27 080,00	16 248,00	10 832,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	58 042,00	34 825,00	23 217,00
O SOL DE PORTUGAL	17 041,00	6 816,00	10 225,00
O'PTIMOMES LOISIRS	49 556,00	29 734,00	19 822,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 250,00	68 550,00	45 700,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	53 861,00	32 317,00	21 544,00
UNION SAINT-BRUNO	94 268,00	56 561,00	37 707,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	114 962,00	68 977,00	45 985,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	50 646,00		50 646,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	30 000,00		30 000,00
<b>Total</b>	<b>1 367 238,00</b>	<b>698 959,00</b>	<b>668 279,00</b>

<b>PAM 3-5 ans 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	13 333,00	5 333,00	8 000,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	49 881,00	19 952,00	29 929,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	21 211,00	8 484,00	12 727,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	6 930,00	2 772,00	4 158,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	132 126,00	52 850,00	79 276,00
FOYER FRATERNEL	4 903,00	1 961,00	2 942,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	3 582,00	1 433,00	2 149,00
LE TAUZIN	5 419,00	2 168,00	3 251,00
LES COQS ROUGES	10 740,00	4 296,00	6 444,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	21 861,00	8 744,00	13 117,00
O'PTIMOMES LOISIRS	16 188,00	6 475,00	9 713,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	27 147,00	10 859,00	16 288,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	15 573,00	6 229,00	9 344,00
UNION SAINT-BRUNO	27 340,00	8 202,00	19 138,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	31 715,00	12 686,00	19 029,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00
<b>Total</b>	<b>397 949,00</b>	<b>152 444,00</b>	<b>245 505,00</b>

<b>PAM 6-11 ans 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	16 972,00	6 789,00	10 183,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	8 805,00	3 522,00	5 283,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	29 853,00	11 941,00	17 912,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	209 445,00	83 778,00	125 667,00
LE TAUZIN	12 352,00	4 941,00	7 411,00
LES COQS ROUGES	6 720,00	2 016,00	4 704,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	22 598,00	9 039,00	13 559,00
O SOL DE PORTUGAL	9 316,00	3 726,00	5 590,00
O'PTIMOMES LOISIRS	21 257,00	8 503,00	12 754,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	32 821,00	13 128,00	19 693,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	19 340,00	5 802,00	13 538,00
UNION SAINT-BRUNO	30 582,00	12 233,00	18 349,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	43 961,00	17 584,00	26 377,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00
<b>Total</b>	<b>474 022,00</b>	<b>183 002,00</b>	<b>291 020,00</b>



<b>Pôles Spécifiques 6/11 ans 2023</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>Acompte versé en euros</b>	<b>Restant dû</b>
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00	1 500,00	1 000,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	1 650,00	0,00	1 650,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - STRUCTURE LOCALE D'ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE	1 000,00	0,00	1 000,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	36 030,00	21 618,00	14 412,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - ADIAPH	32 000,00	19 200,00	12 800,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	7 000,00	4 200,00	2 800,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	40 840,00	24 504,00	16 336,00
FOYER FRATERNEL	10 000,00	6 000,00	4 000,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	6 217,00	0,00	6 217,00
INTERLUDE	10 000,00	6 000,00	4 000,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	7 781,00	4 669,00	3 112,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	11 000,00	6 600,00	4 400,00
O'PTIMOMES LOISIRS	7 377,00	4 426,00	2 951,00
RESEAU MOM'ARTRE	9 852,00	3 448,00	6 404,00
STADE BORDELAIS	2 475,00	1 485,00	990,00
UNION SAINT-BRUNO	17 489,00	10 493,00	6 996,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	31 528,00	18 917,00	12 611,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	21 007,00		21 007,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	4 970,00		4 970,00
<b>Total</b>	<b>260 716,00</b>	<b>133 060,00</b>	<b>127 656,00</b>

## ANNEXE 2 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	9 531,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	4 792,14
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	87 582,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	3 618,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	19 502,50
ASTROLABE	10 170,99
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	263 766,46
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	31 600,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	857 546,72
FOYER FRATERNEL	1 137,38
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	109 526,24
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	4 013,55
INTERLUDE	83 436,57
LE TAUZIN	127 642,02
LES COQS ROUGES	153 370,68
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	498 796,30
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD O	264,00
SOL DE PORTUGAL	4 960,75
O'PTIMOMES LOISIRS	1 755,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	257 922,23
STADE BORDELAIS UNION	494 714,95
SAINT JEAN (USJ)	104 441,60
UNION SAINT-BRUNO	827 077,76
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	244 683,37